

BUREAU DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 16 septembre 2011 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de huit, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 9 septembre 2011.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, à M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS EXCUSES :

M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Jean-Pierre PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



✓ Programmes

- **a approuvé** la réévaluation du programme de rénovation de l'élévatoire de Choisy-le-Roi, compte tenu des montants estimés dans les premières études d'avant-projet, liés principalement aux travaux de génie civil et d'électricité nécessaires à l'insertion des nouveaux groupes électropompes dans le bâtiment de l'élévatoire A, d'un montant total de 17,3 M€H.T., soit 20,69 M€T.T.C. (valeur mars 2011) ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tout acte se rapportant à ce dossier,

- **a approuvé** le programme relatif au renouvellement d'un linéaire de 88 kilomètres de canalisations de distribution à réaliser en 2013 et 2014, d'un montant de 50,47 M€H.T., soit 60,36 M€T.T.C. (valeur juillet 2011), incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **a autorisé** le lancement et la signature du cinquième marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire n° 2009/42 de maîtrise d'œuvre lot 1 : canalisations comprenant une tranche ferme et des tranches conditionnelles, pour leur réalisation, d'un montant estimatif de 5,35 M€ H.T., soit 6,40 M€ T.T.C. (mission témoin complète élargie et les missions complémentaires) ; **a autorisé** la signature des bons de commande pour les prestations de levés topographiques, d'études géotechniques, de sondages et de reconnaissance de réseaux, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, la réalisation d'opérations préalables à la réception des ouvrages (contrôles de compactage, les inspections télévisuelles et de contrôles sanitaires) ainsi que de tout acte se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tout acte afférent,

✓ Marchés

- **a approuvé** le lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence, pour l'acquisition de licences des logiciels de la gamme ArcGis de l'éditeur ESRI et des prestations de maintenance associées dans le cadre d'un Accord de Licence d'Entreprise d'une durée de 3 ans et d'un montant estimé à 0,46 M€H.T., soit 0,55 M€T.T.C. (valeur septembre 2011) ; **a autorisé** le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de la solution métier ArcFM UT d'un montant estimé à 0,25 M€H.T., soit 0,30 M€T.T.C. (valeur septembre 2011) ; et **autorisé** la signature des marchés en résultant ainsi que des actes correspondants,

- **a approuvé** l'avenant n°1 au marché n° 2010/10 notifié le 22 avril 2010 à l'entreprise SADE CGTH fixant le nouveau montant forfaitaire du marché à 2,32 M€H.T. (valeur décembre 2009), et le nouveau montant hors forfait à 0,18 M€H.T. (valeur décembre 2009), sans augmentation du montant global financier du marché, suite aux demandes formulées par la ville d'Argenteuil d'adapter le chantier aux événements culturels programmés en juin 2011 et d'anticiper son achèvement au 31 août 2011, sur le tronçon n° 2 et à la modification des travaux du tronçon n° 1 ; **a autorisé** sa signature ainsi que de tout acte s'y rapportant,

✓ Conventions avec les tiers

- **a approuvé** la convention bipartite entre SEQUANO AMENAGEMENT et le SEDIF prenant fin le 31 décembre 2012 et réglant les modalités techniques, financières et administratives des prestations nécessaires au dévoiement de la canalisation de DN 400 mm rue du Président Salvador Allende à Bobigny dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Hôtel de Ville, d'un montant estimé à 0,36 M€H.T., soit 0,43 M€T.T.C. (valeur mai 2011), intégralement à la charge de SEQUANO AMENAGEMENT ; **a autorisé** sa signature ainsi que de tout acte s'y rapportant,

- **a approuvé** l'acquisition d'une canalisation de DN 250 mm, d'une longueur de 300 ml, sise avenue Jean Rostand à Domont, appartenant à la commune d'Ezanville, d'un montant de 78 000 €ainsi que la prise en charge par le SEDIF de l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition ; **a autorisé** la signature des actes authentiques correspondants,

- **a approuvé** la désaffectation et **prononcé** le déclassement du domaine public du SEDIF de la parcelle cadastrée BK 92 d'une superficie de 810 m² ainsi que d'une emprise de 10 m² issue de la parcelle cadastrée BK 90, sises Route du Pavé Blanc/Avenue du Général de Gaulle, à Clamart ; **a autorisé** leur cession au profit de l'Etablissement Public des Hauts-de-Seine, pour un montant de 902 000 € nets vendeur ainsi que la signature de l'acte authentique et de tout document s'y rapportant,

✓ **Personnel syndical**

- **a approuvé** le recours temporaire à un emploi non permanent à temps complet d'un ingénieur non titulaire (contrat de trois mois) pour faire face à un surcroît occasionnel de travail du secteur Etudes et développement durable, pour poursuivre l'étude préliminaire menée par un stagiaire étudiant ingénieur sur l'opportunité d'un projet d'aide au développement de l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau du SEDIF, complétant ainsi les voies d'actions menées en milieu urbain dans le cadre du programme Phyt'Eaux Cités 2.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire